

Présentation des agents des services municipaux

La mission des agents des services municipaux est d'assurer aux habitants de la commune la qualité de vie à laquelle ils aspirent et le cadre de vie le plus agréable possible. Sous l'autorité du Maire et des élus qui prennent les décisions, une équipe d'agents administratifs, d'agents techniques et d'agents d'animation agit quotidiennement pour assurer le bon fonctionnement des services et des activités.

1- Les agents administratifs



Ils forment un rouage essentiel de l'organisation de la vie municipale. La secrétaire de mairie coordonne l'action des différents agents, gère l'ensemble des actes administratifs concernant les agents, participe à l'élaboration du budget et au suivi de l'équilibre des dépenses et des recettes. L'agent d'accueil est le premier contact des visiteurs. Elle les renseigne et les oriente en fonction de leur demande et est en charge des documents d'identité et des inscriptions sur les listes électorales. Elle participe à la réalisation de la communication de la municipalité et, lorsque le recensement de la population est lancé, en assure la coordination. La secrétaire en charge de l'urbanisme gère l'ensemble des dossiers, nombreux et complexes, de ce domaine. Elle est également responsable des opérations d'enregistrement et de facturation associées à l'activité communale.

2 - Le policier municipal

Il assure la sécurité de proximité et la répression si besoin est. Il est responsable de la gestion du cimetière et assure la coordination avec la gendarmerie, les polices municipales des communes voisines et gère les caméras de sécurité.



3 - Les agents techniques



La polyvalence des quatre agents techniques leur permet d'intervenir dans toutes les situations et de réaliser concrètement et pratiquement les ouvrages et entretiens que nécessite la commune. Ils prennent en charge, pour les actions qui relèvent de leurs compétences, des travaux dans les bâtiments, la voirie et les réseaux. Ils assurent la mise en place et l'entretien des espaces verts et autres espaces naturels. Ils participent à la préparation de l'ensemble des activités communales.

4 - Les agents d'entretien

Plus spécialisées, les agents d'entretien s'occupent de la propreté des locaux municipaux, de la Mairie aux salles Bel Air et aux écoles.



5 - Les agents du service scolaire et jeunesse



Elles occupent une place centrale dans l'action de la commune, tant par leur nombre que par leur rôle auprès des jeunes. Directrice du service et secrétaires assurent la gestion administrative et l'organisation, notamment logistique, des activités scolaires, périscolaires et de loisir.

6 – Les ATSEMS

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles fournissent aux enseignants de l'école maternelle une assistance technique (préparation des activités, entretien des locaux) et éducative (éducation à l'hygiène, aide à l'enfant pour l'acquisition de son autonomie, aide à la réalisation des activités).



7 - Cantinières

Chacun connaît l'action des cantinières. Elles assurent la préparation, la présentation et le service des repas pour tous les élèves présents de l'école maternelle et élémentaire. Elles veillent, avec les animateurs présents, à la sécurité, au bon déroulement du repas et à l'alimentation correcte des enfants. Après le repas, quand les élèves ont regagné leurs classes, elles nettoient et rangent pour préparer le lendemain. Après leur départ, aucune trace des quelques 150 repas servis n'est visible dans les cuisines comme dans le réfectoire.



8 - Les animatrices

Elles prennent en charge les enfants, organisent et mettent en oeuvre des activités récréatives auprès d'enfants ou d'adolescents selon les spécificités de l'accueil (accueil périscolaire, accueil de loisirs, vacances scolaires, local jeunes). Elles conçoivent et mettent en place des projets d'animation, coordonnent les activités des mineurs et contribuent à la réalisation de travaux par les jeunes.



Animatrices du service jeunesse



Animatrices du centre de loisirs



Animatrices du local jeunes